

M. Cassidy: Monsieur le Président, je dois répondre que cet esprit me paraît plus crédule que critique. Je suis certain que n'importe quelle petite entreprise acculée à la faillite ou appelée à rembourser ses prêts aurait pu être renflouée si on avait monté une opération de ce genre, si on lui avait fourni une somme d'argent équivalant à deux fois le capital qui figurait aux comptes de cette société quelques mois auparavant.

• (1320)

Je tiens à signaler à la Chambre que les actifs de la Banque Commerciale du Canada, tels qu'elle les a déclarés dans son rapport annuel pour 1984, se chiffraient aux environs de 110 ou 115 millions de dollars en termes de capital et d'excédent réalisé. On peut donc en conclure que la somme d'argent qu'on lui fournit, et qui équivaut à une mise de fonds étant donné les conditions de remboursement—par acomptes—est égale à plus du double de ses actifs. Nous pouvons bien sûr la secourir de cette façon, mais cela ne me porte pas à croire qu'il s'agit d'un arrangement particulièrement bon.

J'en reviens à ma question: quelles dispositions prend-on pour offrir des conditions similaires aux petites entreprises canadiennes de l'Ouest qui ont été acculées à la faillite ou qui ont dû fermer leurs portes parce que la Banque Commerciale du Canada avait exigé d'elles le remboursement de prêts qu'elle leur avait consentis?

Mme McDougall: Monsieur le président, nous avons décidé de nous occuper des emprunteurs et des déposants de cette banque. Cette dernière continue de les compter comme clients parce qu'il s'agit d'entreprises viables. Si des décisions de gestion ont été prises à l'égard d'autres entreprises, ce n'est pas moi qui les ai prises, mais de l'avis des responsables qui prêtent de l'argent au public, ce furent de bonnes décisions.

Le député suppose que la banque aurait dû conserver tous les mauvais prêts dans sa comptabilité, ce qui aurait eu pour effet d'empêcher bien davantage sa situation.

M. Cassidy: Je soutiens que l'on a ici un exemple de deux poids, deux mesures. La ministre reconnaît qu'aucune aide n'a été accordée par le gouvernement du Canada, par les autres banques à charte ni par les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique dans le cas d'emprunteurs de la Banque Commerciale du Canada qui, pour diverses raisons, ont été acculés à la faillite, ont été forcés de fermer leurs portes ou de qui cette banque avait exigé le remboursement d'emprunts au cours des deux ou trois dernières années. Il y a deux poids, deux mesures lorsqu'on porte secours à une banque mais pas à ses clients. Il y a deux poids, deux mesures parce que le gouvernement actuel est prêt à tirer d'affaires une grosse entreprise, mais pas une petite entreprise. La ministre ne reconnaît-elle pas qu'il y a là deux poids, deux mesures?

Mme McDougall: Je ne reconnais rien de la sorte.

M. Cassidy: La ministre a tort de ne pas le reconnaître, monsieur le président.

Je voudrais maintenant parler des modalités de cette aide financière et demander ensuite à la ministre si elle peut nous dire, en dollars courants, et ses adjoints peuvent peut-être commencer tout de suite à faire le calcul, quelle sera la part des frais qu'assumeront le gouvernement du Canada et la SADC. Elle a reconnu que cela coûterait au gouvernement 13 millions de dollars de reprendre les débetures accessoires. Puisque ces dettes seraient parmi les dernières à être remboursées ou à

Banque commerciale du Canada

rapporter des intérêts, cela représente une perte nette de 13 millions de dollars pour les Canadiens et nous ne la recouvrerons jamais.

Selon l'exposé d'intention qui a été remis au chef de mon parti hier, l'argent qui a été fourni à la banque ne doit pas servir à acquitter toutes ces obligations en général. Cet argent vise de façon précise des créances douteuses de 554 millions de dollars, qui ont une valeur réalisable évaluée à 289 millions de dollars. La différence entre ces deux chiffres est de 255 millions de dollars. C'est l'argent que fournit le groupe d'aide, qui comprend la SADC et le gouvernement du Canada.

Je crois savoir qu'un bon nombre de ces créances douteuses se trouvent en fait aux États-Unis. Je ne comprends vraiment pas ce qu'une banque régionale qui a son siège social en Alberta fait en Californie. D'après les stipulations de l'accord, il y a deux possibilités: ou bien la banque gagne, ou bien le gouvernement du Canada et les autres membres du groupe de soutien perdent. Si l'on rembourse une partie de tout emprunt contenu dans le portefeuille, ces paiements iront, non pas au gouvernement du Canada, mais à la BCC. On m'a dit que la valeur dépréciée de ces prêts a de fait été remboursée. Cela figure dans l'accord. Autrement dit, si la valeur comptable d'un prêt de 5 millions de dollars a été réduite à 2.5 millions de dollars et que l'emprunteur rembourse 1 million de dollars, le gouvernement du Canada ne recevra absolument rien. Tout le montant de 1 million de dollars ira à la BCC et le prochain montant de 1 million de dollars ira lui aussi à la BCC.

Je tiens à signaler, monsieur le président, que la ministre semble extrêmement perplexe, comme si elle ne se rendait pas compte que la banque gagne . . .

Mme McDougall: Je me concentre sur vos paroles. Ne dites pas de telles choses. Je vous prie de retirez ce que vous avez dit.

M. Cassidy: Monsieur le président, la ministre dit qu'elle se concentre. J'affirme pour ma part qu'elle semble perplexe lorsqu'elle entend exactement ce que cela veut dire en termes que les gens ordinaires peuvent comprendre. Voilà ce que nous devons examiner à mon avis. Même si mon parti a accepté que le projet de loi soit adopté sans difficulté, je dois dire que, pour ma part, je considère que c'est une très mauvaise affaire pour les Canadiens. Selon moi, cela crée une très mauvaise impression chez tous les agriculteurs, détenteurs d'hypothèques et autres contribuables dont la vie a été détruite par les banques au cours des dernières années.

M. Dick: Parlez plus fort, nous ne vous entendons pas.

M. Cassidy: Les banques ont réalisé des bénéfices énormes en exploitant les Canadiens. Maintenant, nous allons dépenser soit 60 millions de dollars soit 73 millions, Dieu seul sait combien au juste, pour tirer une banque du pétrin. Personne ne sera congédié. L'administrateur mercanti qui avait vendu ses actions privilégiées quand il avait vu que la banque allait faire la culbute, n'a pas été obligé à démissionner. La ministre ne s'est pas mise en colère à cause de ce qui est arrivé. Que le gouvernement ait décidé ou non de renflouer la banque, il devrait au moins montrer qu'il n'est pas content, monsieur le président, pour que tout le monde sache qu'il n'aime pas qu'on mette le peuple canadien à rançon comme on l'a fait dans ce cas-ci.